

Un vent de prospérité!



**Rapport annuel  
2006-2007**

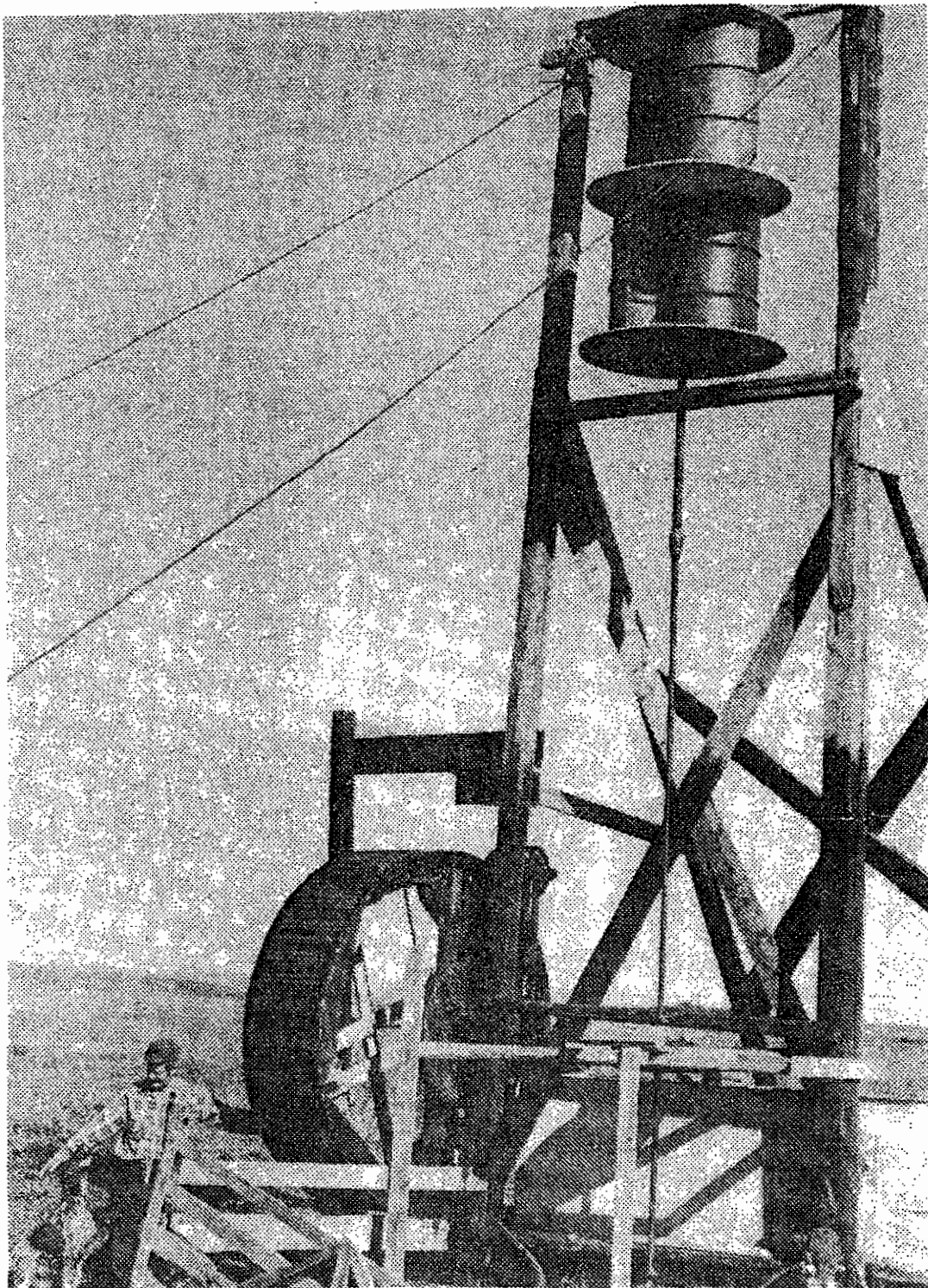
## **Préambule**

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.

Voici une photo que j'ai retrouvéé dans des archives familiales, il s'agit de mon oncle du côté maternel, M. Magella Gilbert (ma mère se nomme Fabienne Gilbert). Certains d'entre vous connaissent d'ailleurs sûrement mes cousins d'Albanel : Serge et Claude Gilbert. Cette photo représente pour moi un clin d'œil à l'esprit inventif qui caractérise les gens de notre région et cela démontre bien qu'il y a de ça belle lurette que l'on tente d'utiliser le vent du Lac-Saint-Jean pour en produire quelque chose d'utile et qui puisse accroître notre prospérité.

Patrick Côté



## Pour faire boire le troupeau

Magella Gilbert, d'Albanel, voulait éviter à son troupeau de faire un mille pour trouver de l'eau; aussi, a-t-il trouvé la solution idéale pour leur en amener sur les lieux...

Xavier Tremblay, de Normandin, lui a fabriqué cette éolienne de 26 pieds de hauteur que le vent actionne et permet de pomper l'eau d'un puits; c'est la troisième qu'il construit et toutes fonctionnent très bien.

Magella Gilbert a même prévu que si le vent n'est pas assez fort, un chien peut faire tourner le mécanisme en courant dans la grande roue qu'on voit au bas.

# Tables des Matières

Mot du président de la coopérative .....	4
Conseil d'administration de la coopérative.....	5
Mot du directeur général de la coopérative.....	6
Mission et objectifs .....	8
Val-Éo Coopérative de solidarité .....	8
Société en commandite Val-Éo .....	9
Bilan coopératif.....	10
Rapport d'activités.....	13
Mise en place de la Société en commandite Val-Éo. ....	13
Signature d'un protocole d'entente entre Val-Éo et Algonquin Power Income Fund. ....	13
Signature d'une entente avec la municipalité de Saint-Gédéon. ....	14
Dépôt d'une soumission à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offre pour 2000MW d'énergie éolienne. ....	15
Projet de développement et diffusion du modèle de gestion. ....	16
Voyage d'étude et préparation d'un vidéo sur les impacts des éoliennes. ....	17
Proportion des droits éoliens sous contrôle de Val-Éo. ....	17
Ressources humaines.....	18
Membership - Coopérative .....	19
Liste des commanditaires – Société en commandite.....	21
Commanditaires fonciers.....	21
Commanditaires financiers.....	22
États financiers .....	23
Val-Éo Coopérative de solidarité (Annexe 1).....	23
Société en commandite Val-Éo (Annexe 2) .....	24
Prévisions budgétaires.....	25
Val-Éo Coopérative de solidarité (Annexe 3) .....	25
Société en commandite Val-Éo (Annexe 4) .....	26
Objectifs .....	27
Annexe 5 .....	27

## Mot du président de la coopérative

Bonjour chers membres,

C'est avec un grand plaisir que je vous livre mon message pour la deuxième année en tant que président de la Coopérative de solidarité Val-Éo. Le fait d'être membre démontre un grand enthousiasme et de la solidarité de votre part envers la coopérative.

Nous nous sommes dotés d'une structure qui nous ressemble et nous démarque des autres. La coopérative étant limitée dans ses fonctions, nous avons alors créée en début d'année 2007, la société en commandite Val-Éo, afin de maximiser les retombées auprès de nos membres et ainsi reconnaître l'apport de chacun tant en surface exploitable que financier. Je profite de l'occasion pour vous mentionner les activités majeures de la société: signature des contrats d'octroi d'option entre Val-Éo et les agriculteurs et promesses de souscription à la Société. Je vous remercie sincèrement de nous avoir appuyés lors de la demande d'investissement pour le fonctionnement de la société, nous avons amassé à ce jour la somme de 369 000\$.

De plus, une entente a été signée avec Algonquin Power nous permettant de conserver le contrôle sur notre ressource et de continuer notre projet. Ce partenariat nous a permis d'avancer rapidement dans le processus d'appel d'offre d'Hydro-Québec de 2000 MW, et de passer à l'étape de soumettre nous même notre projet. Nous avons réussi notre mission et soumis un projet de production d'énergie éolien de 49,5 MW en septembre dernier dans le secteur de Saint-Gédéon. Nous sommes maintenant en attente d'une réponse « positive » d'Hydro-Québec.

Nous avons approché les municipalités et la MRC afin d'obtenir un appui de leurs parts, de ces rencontres nous avons la municipalité de St-Gédéon qui a accepté de devenir membre et investisseur potentiel dans le futur parc éolien.

Je constate que nous progressons vers notre objectif que nous nous sommes fixé et ce grâce à l'excellent travail effectué par nos employés et aussi par les énergies et les expériences que les membres du c.a. mettent à profit dans Val-Éo, afin de bâtir un projet que l'on souhaite tous.

  
Remy Boulianne, Président



## Conseil d'administration de la coopérative



Sylvain Boily, Yvan Morin, vice-président, Claire Boily, Jean Boily, secrétaire, Patrick Côté directeur général, Jean Lavoie, Serge Tremblay, Rémy Boulianne, président



## Mot du directeur général de la coopérative

Chers membres,

On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs... Vous connaissez ce proverbe par cœur, n'est-ce pas? Comment peut-on l'appliquer à notre contexte, aux activités ayant ponctué notre seconde année d'existence?

Des questions complexes aux implications importantes pour l'avenir de Val-Éo se sont posées sur notre parcours tout au long de l'année. Chacune de ces questions a nécessité des compromis et une navigation habile de votre conseil d'administration. La cinquantaine de membres d'équipage de Val-Éo ont offert un appui exceptionnel pour braver les flots tumultueux du développement éolien communautaire.

Oser ou non investir autant d'argent local pour supporter le contrôle communautaire d'une ressource naturelle? On obtiendra une magnifique omelette financière si notre stratégie d'affaires fonctionne à merveille. Mais il y a plusieurs éléments que l'on ne contrôle pas. Pour l'instant on a surtout cassé les œufs de vos portefeuilles et chacun a pris un risque financier important en investissant dans Val-Éo. Je suis toujours étonné de voir l'audace et l'entrepreneurship des agriculteurs qui passent sans difficultés de la parole aux actes et des projets aux investissements.

Soumettre ou non un projet éolien à l'appel d'offre de 2000MW? Il est clair que ce type d'appel d'offre comporte des inconvénients majeurs par rapport au développement durable et communautaire de notre ressource éolienne. Refuser d'y participer présentait néanmoins des désavantages encore plus grand et rien ne nous garanti que d'autres opportunités s'offriront à court terme. Y participer d'accord! Mais avec quel partenaire, et pour quelle taille de projet? Un méga projet se chiffrant dans les cent mégawatts et développé entièrement par une grande corporation, malgré que cela soit la formule privilégiée ailleurs au Québec, ne répondait pas au mandat confié par les membres et par conséquent à notre mission. Val-Éo a évidemment du casser quelques œufs, mais la soumission de 49,5MW déposé en partenariat avec Algonquin Power est somme toute une omelette appétissante compte tenu du contexte et des limites.

L'acceptabilité sociale des projets éoliens est fondamentale. Cette notion est au cœur même de la naissance de Val-Éo afin d'obtenir plus de contrôle, moins d'impact, et plus de revenus équitablement redistribués. Mais soyons réalistes; on n'implantera pas 33 grandes éoliennes sans casser des œufs...



## Mot du directeur général de la coopérative (suite)

Toutefois, l'entente conclue avec la municipalité de Saint-Gédéon s'ajoute aux ingrédients déjà sur la table (partage des retombées au sein de Val-Éo et contrôle sur la ressource) pour former une « omelette western » où le jambon, le poivron et les champignons (l'économique, le social et l'environnemental) sauront cohabiter pour donner à notre futur projet éolien une texture savoureuse.

Nous aurons bientôt notre réponse d'Hydro-Québec. Il faut être conscient que la compétition est très forte et il y a des limites à ce que l'on peut accepter pour rendre notre soumission compétitive. Nous avons refusé des compromis trop importants sur le prix qui, tout en augmentant nos chances de gagner, auraient réduit la valeur de notre ressource à un niveau inacceptable. Si on gagne hurrah. Et si on perd? Ce ne sera que partie remise. Mon plus récent voyage en Allemagne m'a permis de confirmer qu'à moins de changements politiques majeurs, la valeur de notre gisement éolien ne cessera de croître du à l'augmentation constante de la demande énergétique et à la rareté grandissante des sites éoliens de qualité. La prochaine occasion ne sera que plus favorable pour nous alors sachons être patient et persévérant.

Je souhaite terminer en éveillant votre attention à la nécessité de mettre en place rapidement d'autres projets d'énergie renouvelable à la ferme. L'énergie représentera, si vous réussissez le virage, une proportion importante de vos revenus d'ici 10 ans. Elle pourrait bien être la source d'une nouvelle prospérité rurale. Le biogaz, les biocombustibles, les biocarburants sont autant d'opportunités concrètes pour diversifier vos revenus tout en contribuant à l'environnement. Mais d'ici là, il faudra encore prendre quelques risques et faire preuve de vision. Val-Éo pourrait bien être le tremplin pour positionner nos agriculteurs locaux à l'avant-garde des énergies renouvelables!

Bonne récoltes en 2008!



Patrick Côté, directeur général





### Val-Éo Coopérative de solidarité

Créé en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 58 fermes et propriétaires fonciers. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

*La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :*

- 1) Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
  - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
  - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
  - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
  - b) utiliser et développer l'expertise locale.



### Société en commandite Val-Éo

#### ANNEXE 2.4

***La mission de la Société en commandite est de mettre en valeur la ressource éolienne sur les Propriétés visées, ce qui comporte plus spécifiquement les activités suivantes :***

- 1) Conduire les activités permettant d'établir la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les Propriétés visées, ce qui inclut notamment:**
  - a) Les études de potentiel éolien;
  - b) Les études de raccordement aux lignes de transport électrique;
  - c) Les études d'impact environnemental;
  - d) Les études de faisabilité technique permettant d'établir un scénario concret pour un parc éolien, d'estimer le productible d'un tel parc et d'en évaluer la rentabilité attendue.
  
- 2) Faire la promotion d'un projet éolien sur les Propriétés visées de façon à en garantir l'acceptabilité sociale et à obtenir des autorités compétentes un contexte réglementaire favorable de même que les permis et autorisations requises, ce qui inclut notamment:**
  - a) Les activités de représentation
  - b) La publicité, les rencontres publiques et autre moyens permettant de promouvoir le projet auprès des autorités;
  - c) Les demandes de permis et autorisations requises.
  
- 3) L'exploitation de la ressource soit directement soit par la négociation d'une entente avec un ou des partenaires opérateurs, ce qui inclut notamment:**
  - a) L'obtention d'un contrat d'achat d'électricité;
  - b) La recherche de partenaires et la négociation des ententes relatives à l'exploitation du projet;
  - c) La négociation des contrats de fournitures de turbines et autres équipements névralgiques pour l'implantation du projet;
  - d) L'établissement de mécanismes concrets pour la répartition équitable des revenus associés à l'implantation d'éolienne;
  - e) La négociation du financement.



## Bilan coopératif

Depuis 1895, les coopératives du monde entier sont guidées par des grands principes. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Leur importance est telle qu'ils ont été actualisés lors du congrès de l'Alliance coopérative internationale qui s'est tenu à Manchester en Angleterre en septembre 1995. ***Val-Éo souscrit entièrement aux principes énoncés dans la déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'alliance coopérative internationale. Cette déclaration constitue pour l'ensemble des acteurs de Val-Éo un guide qui oriente la prise de décision dans un cadre philosophique respectant l'esprit coopératif***

### **1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous**

L'un des objectifs intrinsèques de Val-Éo est de permettre à tous les propriétaires fonciers et l'ensemble des membres de notre communauté interpellés par le développement éolien de pouvoir adhérer et participer aux bénéfices d'un projet éolien. Le fait marquant de cette année à ce niveau est la création d'un poste de membre de soutien de type municipalité au conseil d'administration et l'adhésion de la corporation de développement économique de Saint-Gédéon au membership de Val-Éo. Nous espérons que la représentation de la municipalité au c.a., et l'implication éventuelle d'un plus grand nombre de municipalité, permettra d'intégrer une représentation adéquate de l'intérêt collectif dans les décisions entourant le développement de notre ressource éolienne.

### **2e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres**

Cette année, la coopérative a soumis un projet éolien au vote de l'assemblée de ses membres, tel que le spécifie ses règlements. En effet, avant d'être autorisé à déposer un projet éolien à Hydro-Québec, Val-Éo doit le présenter aux membres et le soumettre à un vote d'approbation. Cela représente un test important pour tout projet et permet aux membres d'exercer leur pouvoir bien au delà de l'élection de leurs administrateurs.

### **3e principe : Participation économique des membres**

La concrétisation de la Société en Commandite Val-Éo en 2007 a doté la coopérative d'un outil performant pour accroître la participation économique de ses membres dans le projet. Plus de 350 000\$ de capital a été souscrit, en majeure partie par les membres de Val-Éo et en totalité par des citoyens et entreprises de la communauté. De plus, la mise en place des parts de catégorie C, reconnaissant la superficie exploitable consentie par chaque propriétaire à des fins de développement éolien, permet un juste de partage des retombées éventuelles.



### **4e principe : Autonomie et indépendance**

Val-Éo s'est assuré, dans le développement même de sa structure juridique ainsi que dans ses relations avec les partenaires financiers ou opérationnels, de conserver l'autonomie et l'indépendance reliées à la gestion de la ressource éolienne. Ainsi, les contrats d'options ne peuvent jamais être vendus, les membres doivent obligatoirement approuver chaque phase de développement et les ententes conclues avec des partenaires font en sorte de conserver un minimum de 50% des parts votantes dans chaque phase de développement. Dans le cadre de son partenariat avec Algonquin Power, Val-Éo a su trouver un partenaire qui respecte ce besoin d'autonomie et la prépondérance des intérêts locaux dans les décisions reliées au développement de la ressource éolienne. Dans le cadre de son entente avec Algonquin Power, la coopérative a eu plein pouvoir afin de déterminer une taille de projet acceptable ainsi que l'approbation obligatoire du projet par ses membres.

### **5e principe : Éducation, formation et information**

Val-Éo a organisé des dizaines de rencontre d'information à l'intention de ses membres et des parties prenantes de la communauté, de même que sur des tribunes extérieurs à la communauté. L'une de ces conférences a été présentée devant une salle de plus de 350 personnes lors d'une journée conférence du Conseil Rural Ontarien à Stratford en Ontario. Val-Éo s'est également rendu, à ses frais, présenter une conférence au sommet des dirigeants de l'économie sociale à Chamonix en France. De plus, nous avons produit et distribué des documents d'informations sur différents sujets (intégration des éoliennes au territoire, modèle de gestion, etc.).

### **6e principe : Coopération entre les coopératives**

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales. À ce chapitre Val-Éo a fait appel à l'expertise de d'autres coopérative (intercoopération) pour son lancement, dont la Coopérative de Développement Régional, Nutrinor et la Coop Fédérée. Maintenant c'est au tour de Val-Éo de participer à la fondation de coop éolienne au Québec (coop Éco-Énergie), en Ontario et au Manitoba. Val-Éo s'est notamment rendu au Manitoba afin d'offrir des conférences sur le développement éolien communautaire et a conclu une entente de partenariat avec le Conseil de Développement Économique des Municipalités Bilingues du Manitoba. Ce partenariat est sur le point de mener à la formation de 2 nouvelles coopératives sur le modèle Val-Éo.



### **7e principe : Engagement envers la communauté**

L'un des objectifs de la mission de Val-Éo est de maximiser les retombées locales et régionales relatives au développement éolien. Le fait marquant par rapport à ce 7<sup>e</sup> principe est, à notre avis, à signature de l'entente avec la municipalité de Saint-Gédéon. L'objectif de cette entente, pour Val-Éo, était d'offrir un maximum d'avantages à la municipalité afin de lui permettre de garantir à ces citoyens des retombées adéquates et un regard attentif sur les décisions touchant l'implantation du projet.



La seconde année de Val-Éo a été principalement consacré à la mise en œuvre de son plan d'affaires et particulièrement la préparation et le dépôt d'une soumission à l'appel d'offre de 2000MW d'Hydro-Québec ainsi que la conclusion des ententes de partenariat requises pour pouvoir soumettre une proposition qui nous apparaît compétitive. Voici les faits saillants de l'année 2007.

### **Mise en place de la Société en commandite Val-Éo.**

La Société en commandite Val-Éo a été officiellement lancée en février 2007. Une rencontre le 11 décembre 2006 en présence d'une majorité de membres avait permis de confirmer plusieurs éléments permettant de finaliser la rédaction de la convention et des contrats rattachés. La Société en commandite Val-Éo compte à ce jour plus de 51 commanditaires fonciers (ayant signé le contrat d'option et détenteur de part de catégorie C) et plus de 71 commanditaires financiers détenteur de part de catégorie A et B, tous habitant au sein de la communauté. Ce travail de signature officielle des contrats et de mise en place des registres et protocoles de fonctionnement propre à la gestion quotidienne de la société en commandite par son commandité, la coopérative Val-Éo, aura accaparé une partie importante de nos efforts en 2007.

Aux fins d'atteindre les objectifs du plan d'affaires, Val-Éo a procédé, par l'entremise de la société en commandite Val-Éo, à l'émission de capital. Les investissements recueillis par la société en commandite dépassent les 369 000\$, ce qui, en ajoutant le capital de la coopérative de 58 000\$, nous permet d'atteindre les 427 000\$ de fonds investis par la communauté dans le projet. Des émissions de parts supplémentaires par la société en commandite, de même que l'entrée de nouveaux membres dans la coopérative, viendront compléter, au cours de la prochaine année, les besoins financiers reliés à la réalisation du plan d'affaires.

### **Signature d'un protocole d'entente entre Val-Éo et Algonquin Power Income Fund.**

Lors d'une journée de réflexion stratégique tenue en octobre 2006, le conseil d'administration de Val-Éo prenait la décision d'aller de l'avant pour la soumission d'un projet à l'appel d'offre d'Hydro-Québec pour 2000MW d'énergie éolienne et ce à la condition de trouver un partenaire qui puisse nous permettre de répondre aux exigences élevées d'Hydro-Québec sans toutefois nous obliger à des compromis par rapport à nos objectifs fondamentaux, tel que le contrôle, le développement d'expertise, la maximisation des revenus et la possibilité d'investir dans la construction du projet.



En juin 2007, Val-Éo et Algonquin Power ont conclu une entente de partenariat qui établi une relation gagnant-gagnant entre nos deux sociétés, en plus de permettre un maximum de bénéfices pour Val-Éo. Les principaux éléments de cette entente sont les suivants : Val-Éo se voit garantir 50% des parts votantes à l'intérieur du projet éolien de 50MW, ce qui procure un contrôle local suffisant, les bénéfices attendus pour Val-Éo dans ce projet dépassent largement les objectifs fixés par notre stratégie et nous sommes assurés de pouvoir, ainsi que notre région, investir jusqu'à concurrence de 50% du capital du projet.

Cette entente contient plusieurs éléments novateurs qui permet de concilier le développement éolien communautaire et les avantages reliés aux grandes sociétés. Qui plus est, le personnel de Val-Éo a eu la chance de s'impliquer au maximum dans la préparation de la soumission, ce qui permet le développement d'une expertise locale.

### **Signature d'une entente avec la municipalité de Saint-Gédéon.**

Val-Éo et la municipalité de Saint-Gédéon ont conclu, en septembre 2007, une entente permettant une participation accru de la municipalité tant dans les décisions entourant le développement, l'implantation et l'opération du projet éolien mais également des redevances concurrentielles pour la municipalité, comparativement aux autres projets québécois.

Les points à retenir de cette entente sont :

- **Participation de la municipalité à la gestion de la ressource éolienne :** La municipalité mandate sa corporation de développement économique afin de la représenter au conseil d'administration de Val-Éo en tant que membre de soutien municipal. Cela permet à la municipalité de prendre part aux décisions majeures ayant trait au développement et à la soumission de projet éolien.
- Afin de construire et opérer le futur parc éolien, **Val-Éo et Algonquin Power ont convenu de créer une nouvelle société en commandite qui détiendra les éoliennes.** À l'intérieur de cette nouvelle société les partenaires et la municipalité ont convenu des éléments suivants.
  - La municipalité de **Saint-Gédéon aura un siège garanti au conseil d'administration** de la société d'opération du projet éolien de 49,5MW.



- **30% des parts votantes et participantes seront attribuées à la municipalité.** Ces parts constituent une forme de redevances accordées à la municipalité et permettront à la fois des revenus de sociétaire et une participation aux décisions à l'intérieur de la société en commandite.
- **Option d'achat de 20% des parts privilégiées non-votantes** qui seront émises pour financer la nouvelle société. Cette option d'achat permet à la municipalité de se garantir une porte ouverte pour investir dans la construction du projet, et donc à une étape où le risque sera plus facilement mesurable. Toutefois, la municipalité n'aura aucune obligation de le faire.
- **Privilège d'investissement pour les citoyens de Saint-Gédéon :** les citoyens de Saint-Gédéon se verront offrir, lors de la construction du projet, une priorité pour acquérir les parts privilégiées mises en circulation pour le financement du projet.
- **Privilège pour l'obtention de contrat pour les entreprises du territoire de Saint-Gédéon.** Dans le cadre des appels d'offre pour les contrats afférents à la construction du projet, les entreprises de Saint-Gédéon seront sollicitées en premier lieu.

### **Dépôt d'une soumission à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offre pour 2000MW d'énergie éolienne.**

Val-Éo a officiellement déposé, le 18 septembre 2007, en partenariat avec Algonquin Power, une soumission de 49,5 MW dans le cadre de l'appel d'offre pour 2000MW d'énergie éolienne. Ce projet comportant 33 éoliennes de 1,5 MW du manufacturier AAER serait installé principalement sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon, mais les municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station recevront également quelques éoliennes. L'emplacement choisi et la taille de projet permette de laisser suffisamment d'espace et de bons sites pour permettre au moins un autre projet éolien qui pourrait être soumis dans le cadre de l'appel d'offre communautaire que le gouvernement a annoncé.

Il va sans dire que le dépôt de cette soumission représente un travail d'envergure qui a sollicité des ressources importantes, tant humaine que financière. Le montage de la soumission nous a permis, tout au long du processus, d'acquérir une meilleure compréhension de notre ressource éolienne. Nos consultants ont produits des cartes de vents et des simulations de projets permettant d'évaluer avec plus de précision la valeur de notre ressource éolienne. Nous avons également produit des cartes des zones d'exclusions beaucoup plus précises





Cela nous a permis de constater que le règlement de contrôle intérimaire produit par la MRC Lac-Saint-Jean-Est comporte des restrictions territoriales importantes qui ont pour effet de retrancher d'abord et avant tout les meilleurs sites. Cela demeure un sujet de préoccupation pour Val-Éo.

En résumé :

- Projet éolien de 49,5 MW déposé à Hydro-Québec dans cadre de l'appel d'offre pour 2000 mégawatts d'énergie éolienne dont la date de dépôt était le 18 septembre 2007;
- Manufacturier d'éolienne et modèle pour ce projet : AAER inc; 33 éoliennes A-1500 d'une puissance installée de 1,5MW;
- Partenaires du projet : Val-Éo, Algonquin Power et la municipalité de Saint-Gédéon.
- Territoire des municipalités ciblées pour l'implantation des éoliennes : Saint-Gédéon, Hébertville-Station et Hébertville.
- Date la plus hâtive de construction : 2012
- Coût total approximatif du projet : 120 000 000\$

### **Projet de développement et diffusion du modèle de gestion.**

En mai 2006, Val-Éo a reçu confirmation d'un appui financier de 120 000\$ de la part du Secrétariat Fédéral aux coopératives, afin de supporter un projet de développement et diffusion de son modèle de gestion de la ressource éolienne. Cette aide a par la suite été complétée par un appui de 55 000\$ du Conseil pour le Développement de l'Agriculture du Québec, visant spécifiquement à supporter deux groupes d'expérimentation dans divers provinces. Ce projet permet de répondre aux nombreuses demandes que nous avons eues, provenant de divers groupes, afin de partager les outils de gestion développés par Val-Éo.

En 2007, Val-Éo a accéléré les activités de support aux groupes d'expérimentation. Nous avons complété les activités dans le cadre du programme de subvention du secrétariat canadien aux coopératives qui nous octroyait un financement de 120 000\$ se terminant en novembre 2007. En plus d'un groupe au Québec et un en Ontario avec lesquels nous avons entrepris le travail de collaboration en 2006, trois groupes se sont ajoutés au Manitoba en 2007. Ces projets ainsi que le financement de 55 000\$ de CDAQ se termineront en 2008.



### **Voyage d'étude et préparation d'un vidéo sur les impacts des éoliennes.**

L'acceptabilité sociale d'un projet éolien est un des éléments les plus importants de son succès. Dans le cas de Val-Éo, ses promoteurs sont également ceux qui vivront le plus près des éoliennes, ils se veulent donc les gardiens de la qualité de vie dans l'environnement immédiat du futur parc éolien.

Afin d'obtenir une information objective permettant d'évaluer et de mitiger adéquatement les impacts du futur parc, le conseil d'administration avait commandé la réalisation par son personnel, en 2006, d'un mémoire sur l'implantation des éoliennes au territoire.

En 2007, le conseil a voulu poursuivre son travail de recherche et a mandaté son personnel pour trois voyages de recherche visant à mieux comprendre les réalités de la vie à proximité d'un parc éolien. Trois voyages ont été réalisés : un en Gaspésie pour y visiter différents projets dont les nouveaux parcs issus de l'appel d'offre de 1000MW, un au Manitoba pour visiter le projet de 100MW de Saint-Léon (projet opéré par Algonquin Power) et un voyage en Allemagne pour y visiter des parcs éoliens. Lors de ces voyages, un accent particulier a été mis sur les entrevues avec des citoyens vivant à proximité des parcs éoliens afin de vérifier la perception des gens vivant quotidiennement avec les éoliennes. Il en ressort que la perception est généralement favorable à très favorable. Plus les gens sont impliqués dans les projets, plus ils perçoivent positivement les éoliennes de leur environnement. Un vidéo amateur sera produit à partir des scènes tournées lors de ces différents voyages.

### **Proportion des droits éoliens sous contrôle de Val-Éo.**

Cinquante-huit fermes et/ou propriétaire fonciers sont membres et ont par conséquent signé le contrat de membre de Val-Éo qui offre à la coop l'exclusivité du développement éolien chez-eux. Parmi ces 58 membres, 50 ont de plus signés le contrat d'option de la société en commandite, qui est plus précis et plus solide légalement, ce qui leur permettra des revenus additionnels par l'émission de parts de catégorie C pour leur surface exploitable en regard de l'énergie éolienne. Un commanditaire foncier a signé le contrat d'option sans toutefois être membre de la coopérative.

Ces contrats d'option détenus par Société en Commandite Val-Éo avec 58 propriétaires fonciers nous permettent de croire que notre contrôle de la ressource éolienne de la plaine de Lac-Saint-Jean-Est est suffisant pour éviter d'être concurrencé par un projet provenant d'un promoteur éolien privé.



Cet aspect est important, car c'est cela qui permet à la communauté de prendre des décisions à long terme relativement à la gestion de la ressource éolienne. Au cours de la prochaine année nous espérons augmenter le nombre de signataire du contrat d'option afin d'augmenter le contrôle sur la ressource éolienne, ce qui aura également pour effet de rendre le partage des retombées éoliennes encore plus équitable.

### **Ressources humaines.**

En janvier 2007, Val-Éo a procédé à l'embauche à temps plein de Patrick Côté, son consultant principal et chargé de projet jusqu'alors, et lui a confié de poste de directeur général de la coopérative. Cette décision visait à s'assurer des services de Patrick pour tout le processus d'appel d'offre que le conseil d'administration s'apprêtait à entreprendre et ainsi éviter un changement de ressource dans une étape stratégique. La quantité de travail augmentant de plus en plus, nous avons constaté dès le début de l'année qu'il faudrait procéder à l'embauche d'une ressource pour assister le directeur dans son travail, et ce au plus tard au printemps. Ainsi, en juin 2007, Mme Pauline Maltais joignait les rangs de Val-Éo à titre d'adjointe administrative. Forte d'une longue expérience en informatique, notamment chez Desjardins, Pauline a complété une formation en comptabilité juste avant de rejoindre les rangs de Val-Éo et elle est responsable de la tenue des livres et des affaires courantes chez Val-Éo.



## Membership - Coopérative

### Membres utilisateurs

1	2950-2911 Québec inc. (Sylvie Dallaire et Jacques Bouliane)	18	Ferme Minuscule
2	2960-5318 Québec Inc. (Langis Girard et Anne Ouellet)	19	Ferme Morivan inc.
3	2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)	20	Ferme N.G. Côté enr.
4	9124-0648 Québec inc.	21	Ferme Panoramique inc.
5	Alain Lavoie	22	Ferme PauliFraner enr.
6	Bertrand Fortin	23	Ferme Prélude enr.
7	Christian Turcotte	24	Ferme Rayline S.E.N.C.
8	Denis Potvin	25	Ferme Régal enr.
9	Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	26	Ferme Roberto Dufour
10	Ferme Adélarde et Serge Tremblay S.E.N.C.	27	Ferme Roloï inc.
11	Ferme Amblay enr.	28	Ferme Tournevent enr.
12	Ferme Amicale inc.	29	Ferme Yvon Monique et Stéphane Fortin enr.
13	Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.	30	Gérald Émond
14	Ferme Boily SENC	31	Germain Savard
15	Ferme Boréale S.E.N.C.	32	Gilles Fortin
16	Ferme Boudreault et Fils inc.	33	Jacques Boily
17	Ferme Charles Gagné inc.	34	La Ferme des Plaines et Velours inc.



## Membership - Coopérative (Suite)

35	Ferme Denis Boily	47	La Ferme Gratien et André Gagné Ltée
36	Ferme des Papinas SENC	48	Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
37	Ferme des Ruisseaux SENC	49	Laval Pelletier
38	Ferme Domajo inc.	50	Le Potager Grandmont inc.
39	Ferme Evens Labonté	51	Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
40	Ferme Flober inc.	52	Les entreprises agricoles Boulianne S.E.N.C.
41	Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.	53	Dany Boily
42	Ferme JDN Pelletier inc.	54	Michel Bouchard
43	Ferme La Pointe (2000) inc	55	Monsieur Jean-Philippe Coulombe
44	Ferme Lacnor inc.	56	Raynald Côté
45	Ferme L'intervalle inc. (9022-9683 QUÉBEC INC.)	57	Robert Larouche
46	Ferme Luda SENC	58	Municipalité de Saint-Gédéon

### **Membre auxiliaire**

Ferme R.F. Côté (3102-7550 QUÉBEC INC.)

### **Membre travailleur**

Patrick Côté



## Liste des commanditaires – Société en commandite

### Commanditaires fonciers

Détenteurs de parts de catégorie C

Ferme Denis Boily  
Michel Bouchard  
Raynald Côté  
Ferme PauliFraner enr.  
Ferme Rayline S.E.N.C.  
Ferme Panoramique inc.  
Ferme J.D.N. Pelletier inc.  
Ferme Adélard et Serge Tremblay  
S.E.N.C.  
Ferme Amblay enr.  
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.  
Ferme Boudreault et Fils inc.  
Les entreprises agricoles Boulianne  
S.E.N.C.  
Ferme André Côté (9124-0648 Québec  
inc.)  
Ferme Roloï inc.  
Ferme des épinettes (2960-5318  
Québec Inc.)  
Ferme Luda S.E.N.C.  
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)  
2969-8743 Québec inc. (Ferme  
Dorésyma Boulianne)  
Ferme Régéal enr.  
Ferme Boréal S.E.N.C.  
Ferme Charles Gagné inc.  
La ferme des Plaines et Velours inc.  
Ferme Domajo inc.  
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC  
INC.)

Ferme l'intervalle inc. (9022-9683  
Québec inc.)  
Ferme Boily S.E.N.C.  
Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.  
Ferme Tournevent enr.  
La Ferme Gratien et André Gagné Itée  
Ferme Morivan inc.  
Ferme Amicale inc.  
Les cultures Girard et Tremblay  
S.E.N.C.  
Ferme Stéphane Côté  
Ferme Evens Labonté  
Ferme des Papinas S.E.N.C.  
Christian Turcotte  
Ferme Prélude inc.  
Gilles Fortin  
Jacques Boily  
Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.  
Groupe Lacnor S.E.N.C.  
Bertrand Fortin  
Gérald Émond  
Robert Larouche  
Ferme La Pointe(2000) inc.  
Jean-Philippe Coulombe  
Ferme Flober inc.  
Ferme Yvon, Monique et Stéphane  
Fortin enr.  
Potager Grandmont inc  
Ferme N.G. Côté enr.  
Robert Boudreault



## Liste des commanditaires – Société en commandite (Suite)

### Commanditaires financiers

Détenteurs de parts de catégorie A

Denis Boily  
Michel Bouchard  
Raynald Côté  
Ferme PauliFraner enr.  
Raynald Dufour  
Ferme Panoramique inc.  
Daniel Pelletier  
Annie Villemeuve  
Serge Tremblay  
Viviane Gilbert  
André Tremblay  
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.  
Claire Boily  
Yvon Blackburn  
Ferme Boudreault et Fils inc.  
André Côté  
Ferme Roloï inc.  
Ferme des épinettes (2960-5318  
Québec Inc.)  
Luc Harvey  
Linda Gervais  
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)  
Karl Boulianne  
2969-8743 Québec inc. (Ferme  
Dorésyma Boulianne)  
Doris Gobeil  
Rémy Boulianne  
Ferme Régäl enr.  
Ferme Boréal S.E.N.C.  
Charles Gagné  
Martin Lajoie  
Karine Lajoie  
Ferme Domajo inc.  
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC  
INC.)  
Sylvain Gagné  
Ferme Boily S.E.N.C.  
Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.

Jacques Dallaire  
La Ferme Gratien et André Gagné Itée  
Placement Girard & Morin S.E.N.C.  
Ferme Amicale inc.  
Evens Labonté  
Ferme des Papinas S.E.N.C.  
Christian Turcotte  
Gilles Fortin  
Jacques Boily  
Édith Maltais  
Juan José Boily-Maltais  
Taïli Boily-Maltais  
Félix Boily-Maltais  
Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.  
Gérald Émond  
Robert Larouche  
Ferme La Pointe(2000) inc.  
Richard Lapointe  
Jean-Philippe Coulombe  
Ferme Flober inc.  
Ferme Yvon, Monique et Stéphane  
Fortin enr.  
Potager Grandmont inc  
Agathe Boivin  
Nicol Côté  
Christiane Tremblay  
Pierre Bouchard  
Pierre Morin  
Jacinthe Fortin  
Omer Bouchard  
Audree Bouchard  
Stéphane Larouche  
Josée Lamirande  
Bernard Claveau  
Luigi Bouchard  
Val-Éo coopérative de solidarité  
Gestion Réal Bouchard inc.



**État financiers**  
**Val-Éo Coopérative de solidarité**  
**Annexe 1**





*États financiers de*

**VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ**

*31 octobre 2007*

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## Table des matières

<b>RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Avoir déficitaire de la coopérative	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

## Rapport de mission d'examen

Aux membres de  
*Val-Éo Coop de Solidarité*

Nous avons procédé à l'examen du bilan de *Val-Éo Coop de Solidarité* au *31 octobre 2007* ainsi que des états des résultats et de l'avoir déficitaire de la coopérative de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la Société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

  
Comptables agréés

*Le 16 janvier 2008*

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

	2007	2006
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention - Agriculture et Agroalimentaire Canada - Secrétariat rural et aux coopératives (IDC)	87 912	24 813
Subvention - Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)	18 410	-
Subvention Emploi Québec	7 041	-
Subvention - MRC Lac-Saint-Jean Est	-	2 000
Honoraires SEC Val-Éo	30 000	-
Contribution	-	10 000
Autres revenus	3 623	629
	<b>146 986</b>	<b>37 442</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	49 561	-
Assurances	560	535
Frais bancaires	1 818	870
Frais de déplacements	23 690	4 666
Frais de formation	2 659	2 478
Honoraires	48 569	48 276
Papeterie et imprimés	524	940
Représentation	63	1 349
Taxes, licences et permis	-	1 423
	<b>127 444</b>	<b>60 537</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>19 542</b>	<b>(23 095)</b>

**VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ**  
**État de l'avoir déficitaire de la coopérative**  
de l'exercice terminé le 31 octobre 2007  
(non vérifié)

---

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(23 095)	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES	19 542	(23 095)
SOLDE À LA FIN	<u>(3 553)</u>	<u>(23 095)</u>

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## Bilan

au 31 octobre 2007

(non vérifié)

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	19 667	332
À recevoir des membres - Parts privilégiées de qualification	-	1 000
Taxes à la consommation	-	5 751
Subventions à recevoir (note 3)	24 084	24 813
Avance Société en Commandite Val-Éo	-	9 500
Autres débiteurs	10 170	-
Immobilisations destinées à la vente	-	30 926
	<b>53 921</b>	<b>72 322</b>
<b>PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)</b>	<b>30 000</b>	<b>-</b>
	<b>83 921</b>	<b>72 322</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Emprunt bancaire (note 5)	-	29 000
Créditeurs et charges à payer	29 724	9 417
	<b>29 724</b>	<b>38 417</b>
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>		
Capital social (note 6)	57 750	57 000
<b>AVOIR DÉFICITAIRE DE LA COOPÉRATIVE</b>	<b>(3 553)</b>	<b>(23 095)</b>
	<b>83 921</b>	<b>72 322</b>

AU NOM DU CONSEIL

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges (excédent des charges sur les produits)	19 542	(23 095)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7)	58 043	(62 573)
	<b>77 585</b>	<b>(85 668)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements à long terme	<b>(30 000)</b>	-
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation de l'emprunt bancaire	<b>(29 000)</b>	29 000
Parts sociales	750	57 000
	<b>(28 250)</b>	<b>86 000</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>19 335</b>	<b>332</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>332</b>	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>19 667</b>	<b>332</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse

Renseignements complémentaires (note 7)

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

### 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Val-Éo Coop de Solidarité, constituée selon la Loi sur les coopératives, opère dans le domaine de la gestion et mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé.

### 2. CONVENTION COMPTABLE

#### Règles comptables

Les états financiers de la Coopérative sont établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application, ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes:

#### - Ristournes et impôts sur le revenu

L'excédent (déficit) de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur le revenu. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice.

#### - Avoir des membres

L'avoir des membres est présenté à l'avoir de la Coopérative au lieu d'être présenté à titre d'élément de passif.

#### Placements

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.



# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

### 3. SUBVENTION À RECEVOIR

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (IDC)	14 330	24 813
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)	4 660	-
Emploi Québec	5 094	-
	<u>24 084</u>	<u>24 813</u>

---

### 4. PLACEMENTS À LONG TERME

Société en commandite Val-Éo		
30 000 parts de catégorie A et 30 000 parts de catégorie B	30 000	-
	<u>30 000</u>	<u>-</u>

---

### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par un cautionnement d'administrateurs. Le montant autorisé est de 45 000 \$ et est renouvelable annuellement.

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

### 6. CAPITAL-SOCIAL

#### Autorisé

##### Parts de qualification

Chaque membre utilisateur doit souscrire 25 parts sociales de 10 \$ chacune et 750 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune payable à raison de 250 \$ comptant au moment de l'admission et le reste par versements trimestriels égaux de 250 \$.

Chaque membre associé doit souscrire 25 parts sociales de 10 \$ chacune et 250 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune payable à raison de 250 \$ comptant au moment de l'admission et le reste par versements trimestriels égaux de 250 \$.

Chaque membre travailleur doit souscrire 1 part sociale de 10 \$ chacune et 240 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune payable au moment de l'admission comme membre.

Chaque membre soutien doit souscrire 100 parts sociales de 10 \$ chacune.

##### Parts privilégiées

Un nombre illimité de parts privilégiées et de part privilégiées participantes, valeur nominale de 1 \$.

	2007	2006
	\$	\$
Émis et payé		
1 451 Parts sociales de qualification (1 450 en 2006)	14 510	14 500
43 240 Parts privilégiées de qualification (42 500 en 2006)	43 240	42 500
	<u>57 750</u>	<u>57 000</u>

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

Solde au début	57 000	-
Augmentation contre espèces :		
parts sociales de qualification	10	14 500
parts privilégiées de qualification	740	41 500
Augmentation - À recevoir des membres :		
parts privilégiées de qualification	-	1 000
Solde à la fin	<u>57 750</u>	<u>57 000</u>

# VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

### 7. FLUX DE TRÉSORERIE

#### Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2007	2006
	\$	\$
À recevoir des membres - Parts privilégiées de qualification	1 000	(1 000)
Taxes à la consommation	5 751	(5 751)
Subventions à recevoir	729	(24 813)
Avance Société en Commandite Val-Éo	9 500	(9 500)
Autres débiteurs	(10 170)	-
Immobilisations destinées à la vente	30 926	(30 926)
Créditeurs et charges à payer	20 307	9 417
	<u>58 043</u>	<u>(62 573)</u>

### 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a effectué les opérations suivantes avec une société apparentée. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	2007	2006
	\$	\$
<i>Résultats</i>		
<b>Société sous contrôle commun</b>		
Honoraires SEC Val-Éo	30 000	-
Autres revenus	1 281	-
<i>Bilan</i>		
Immobilisations destinées à la vente	40 426	-

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**État financiers**  
**Société en commandite Val-Éo**  
**Annexe 2**



*États financiers de*

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**

*31 octobre 2007*

# **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**

## **Table des matières**

<b>RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Avoir des associés	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

## Rapport de mission d'examen

Aux membres de  
*Société en commandite Val-Éo*

Nous avons procédé à l'examen du bilan de la *Société en Commandite Val-Éo* au *31 octobre 2007* ainsi que des états des résultats et de l'avoir des associés de l'exercice initial terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la Société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Jean-Marie Bélair* (Deloitte & Touche) SENC  
Comptables agréés

*Le 16 janvier 2008*

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## État des résultats

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

	2007
	\$
FRAIS	
Salaires	15 720
Assurances	1 769
Frais bancaires	523
Frais de déplacements	1 815
Honoraires	83 755
Honoraires de gestion	1 281
Papeterie et imprimés	1 268
Représentation	7 219
Taxes, licences et permis	1 000
Amortissement des immobilisations corporelles	10 035
	<u>124 385</u>
PERTE NETTE	<u>(124 385)</u>



# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## Avoir des associés

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

	<u>2007</u>
	\$
ÉMISSIONS DE PARTS (note 5)	253 379
PERTE NETTE	(124 385)
<u>SOLDE À LA FIN</u>	<u>128 994</u>

---

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## Bilan

au 31 octobre 2007

(non vérifié)

	<u>2007</u>
	\$
<b>ACTIF</b>	
<b>À COURT TERME</b>	
Encaisse	66 768
Taxes à la consommation	6 302
	<hr/> 73 070
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)</b>	89 580
	<hr/> 162 650
	<hr/>
<b>PASSIF</b>	
<b>À COURT TERME</b>	
Créditeurs et charges à payer	33 656
	<hr/>
<b>AVOIR DES ASSOCIÉS (note 5)</b>	128 994
	<hr/> 162 650
	<hr/>

AU NOM DU CONSEIL

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## État des flux de trésorerie

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

	2007
	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Perte nette	(124 385)
Éléments sans effet sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	10 035
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 6)	27 354
	<u>(86 996)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(99 615)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émission des parts	253 379
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	66 768
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	<u>66 768</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse

Renseignements complémentaires (note 6)

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## Notes complémentaires

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

### 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Société en commandite Val-Éo, est une Société en commandite qui opère dans le domaine de la mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé et dans l'exploitation d'un parc d'énergie éolienne.

### 2. CONVENTION COMPTABLE

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'il existe une preuve suffisante qu'une entente est survenue, que les produits ont été livrés et qu'il n'y a aucune incertitude quant à leur acceptation, que le montant de la vente est fixé ou mesurable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Matériel informatique	30 %
Mât de mesure de vent	20 %

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## Notes complémentaires

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

### 2. CONVENTION COMPTABLE (suite)

#### Présentation

Les états financiers n'englobent l'actif, le passif, les revenus et les frais des sociétaires que dans la mesure où ils se rapportent à l'exploitation de la Société en Commandite Val-Éo. Aucune provision n'a été constituée relativement aux rémunérations versées aux sociétaires ni aux intérêts sur leur placement.

#### Impôts sur les bénéfices

Aucune provision pour impôts sur les bénéfices n'a été constituée dans ces états financiers, puisque chaque sociétaire est imposé personnellement sur sa part du bénéfice.

#### Estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des frais constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2007
	\$	\$	\$
Matériel informatique	1 459	219	1 240
Mât de mesure de vent	98 156	9 816	88 340
	99 615	10 035	89 580

---

### 4. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par un cautionnement de quatre sociétaires. Le montant autorisé est de 45 000 \$ et est renouvelable annuellement.

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## Notes complémentaires

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

### 5. AVOIR DES ASSOCIÉS

#### Autorisé

Nombre illimité de parts de catégorie A, valeur nominal de 1 \$, votante, non participante, rachetable au gré du détenteur.

Nombre illimité de parts de catégorie B, non votante, participante, rachetable au gré du détenteur. Chaque part de catégorie A donne droit de recevoir un nombre correspondant de parts de catégorie B pour toute souscription à des parts de catégorie A, par une même personne ou une personne qui lui est liée, inférieur ou égal à 5 000 \$ et deux parts de catégorie B pour la portion excédant 5 000 \$.

Nombre illimité de parts de catégorie C, votante, non participante, rachetable au gré du détenteur. Chaque personne qui accorde à la Société en commandite une option irrévocable et exclusive visant la création en faveur de la Société en commandite d'un droit de propriété superficière sur sa propriété foncière et autorisant l'installation et l'exploitation éventuelle d'une ou de plusieurs éoliennes et équipements de production d'énergie éolienne recevra en contrepartie des parts de catégorie C. Le nombre de part de catégorie C est déterminé en fonction de la superficie de la propriété foncière visée par l'option.

Nombre illimité de parts de catégorie D, votante, non participante, rachetable au gré du détenteur. Chaque personne qui accorde à la Société en commandite un engagement irrévocable de ne consentir aucun droit d'exploiter la ressource éolienne sur sa propriété foncière, à quiconque, directement ou indirectement, par la cession ou autrement, à l'exception de la Société en commandite, conformément aux modalités et conditions de l'acte constatant cet engagement irrévocable recevra en contrepartie des parts de catégorie D. Le nombre de part de catégorie D est déterminé en fonction de la superficie de la propriété foncière visée par cet engagement irrévocable.

Émis et payé	2007 Nombre
Parts de catégorie A	253 379
Parts de catégorie B	317 216
Parts de catégorie C	12 269

---

Au 31 octobre 2007, l'avoir des associés inclus respectivement 253 379 parts de catégorie A, 317 516 parts de catégorie B et 12 269 parts de catégorie C émises au montant de 253 379 \$. (1)

(1) Le 7 février 2007, la Société en commandite a émis au commandité, à titre de contrepartie partielle pour les dépenses effectuées par ce dernier à ses risques au bénéfice de la Société en commandite, 30 000 parts de catégorie A et 30 000 parts de catégorie B, pour une valeur de 30 000 \$.

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

## Notes complémentaires

de l'exercice initial terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié)

---

### 6. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	<u>2007</u>
	\$
Taxes à la consommation	(6 302)
Créditeurs et charges à payer	33 656
	<u>27 354</u>

---

### 7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a effectué les opérations suivantes avec une société apparentée. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2007</u>
	\$
<i>Résultats</i>	
<b>Société sous contrôle commun</b>	
Honoraires	30 000
Honoraires de gestion	1 281
 <i>Bilan</i>	
Immobilisations corporelles	40 426

### 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

**Juste valeur des actifs et des passifs financiers**

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**Prévisions budgétaires**  
**Val-Éo Coopérative de solidarité**  
**Annexe 3**





### Budget Prévisionnel Val-Éco Coopérative 2008

	Janv. 08	Fev. 08	Mars 08	Avr. 08	Mai 08	Jun 08	Juil. 08	Août 08	Sept. 08	Oct. 08	Nov. 08	Dec. 08
<b>encaisse de début (utilisation marge de crédit)</b>	<b>11 068 \$</b>	<b>21 842 \$</b>	<b>30 359 \$</b>	<b>41 691 \$</b>	<b>14 191 \$</b>	<b>17 826 \$</b>	<b>32 945 \$</b>	<b>43 837 \$</b>	<b>37 778 \$</b>	<b>43 849 \$</b>	<b>39 065 \$</b>	<b>43 174 \$</b>
<b>Provenance des fonds</b>												
Subvention IDC		12 000 \$										
Subvention CDAQ		16 860 \$				24 390 \$						
Subvention Emploi Québec		2 057 \$										
Contribution membres			3 000 \$									
Revenu de consultation		19 000 \$	23 000 \$									
Honoraire facturé à SEC		14 450 \$	12 124 \$		13 705 \$		16 950 \$		11 184 \$		8 802 \$	
<b>Total provenance des fonds</b>	<b>21 507 \$</b>	<b>47 860 \$</b>	<b>38 124 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>13 705 \$</b>	<b>24 390 \$</b>	<b>16 950 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>11 184 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>8 802 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Utilisation des Fonds</b>												
Honoraires de gestion, directeur	4 978 \$	4 978 \$	4 978 \$	6 536 \$	5 026 \$	5 026 \$	2 264 \$	2 264 \$	2 264 \$	2 264 \$	2 264 \$	2 264 \$
Honoraires d'adjoint-administratif subventionnés	653 \$											
Honoraires d'adjoint-administratif	2 312 \$	2 965 \$	2 965 \$	2 965 \$	2 965 \$	2 965 \$	2 965 \$	2 965 \$	1 570 \$	1 570 \$	1 570 \$	1 570 \$
Assurance responsabilité civile	190 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Assurance resp. admin. et dirigeants	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$
Production Etats financiers annuels			3 000 \$									
Fournitures et papeteries de bureau			200 \$				150 \$		150 \$			
Logiciel informatique							150 \$				120 \$	
Equipement informatique												
Honoraires professionnels Agimova (CDAQ)				14 100 \$								
Honoraires professionnels Cain (CDAQ)		20 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$							
Site internet		850 \$										
Relation Publique (communication)				1 500 \$	250 \$							
Taxes Licences et permis		100 \$	100 \$	50 \$								
Frais pour transfert d'expertise (CDAQ)		1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$					150 \$			
Frais Ford Commun CQCM		500 \$	8 000 \$	8 500 \$								
Frais de formation			300 \$								300 \$	
Frais de vie associative		500 \$	150 \$	500 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	100 \$
Frais de repas		100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Frais de déplacement		100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Frais de représentation		100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Conversion de part												
Intérêts et frais bancaires		20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	50 \$	50 \$
<b>Total utilisation des fonds</b>	<b>10 733 \$</b>	<b>39 343 \$</b>	<b>26 793 \$</b>	<b>27 500 \$</b>	<b>10 071 \$</b>	<b>9 271 \$</b>	<b>6 058 \$</b>	<b>6 058 \$</b>	<b>5 113 \$</b>	<b>4 785 \$</b>	<b>4 693 \$</b>	<b>4 763 \$</b>
<b>Encaisse de fin (utilisation marge crédit)</b>	<b>11 068 \$</b>	<b>21 842 \$</b>	<b>30 359 \$</b>	<b>41 691 \$</b>	<b>14 191 \$</b>	<b>17 826 \$</b>	<b>32 945 \$</b>	<b>43 837 \$</b>	<b>37 778 \$</b>	<b>43 849 \$</b>	<b>39 065 \$</b>	<b>43 174 \$</b>
<b>Emission de parts</b>												
Nutrinor (location de bureau)	5 500 \$		550 \$	550 \$	550 \$	550 \$	550 \$	550 \$	550 \$	550 \$	550 \$	550 \$
Cain Lamarre (services rendus)											Total des parts	10 450 \$



	2010	2011	2012
<b>encaisse de début (utilisation marge de crédit)</b>	<b>33 145 \$</b>	<b>29 011 \$</b>	<b>24 632 \$</b>
<b>Provenance des fonds</b>			
Subvention IDC			
Subvention CDAQ			
Subvention Emploi Québec			
Contribution membres			
Revenu de consultation			
Honoraire facturé à SEC	62 741 \$	65 825 \$	70 593 \$
<b>Total provenance des fonds</b>	<b>62 741 \$</b>	<b>65 825 \$</b>	<b>70 593 \$</b>
<b>Utilisation des Fonds</b>			
Honoraires de gestion, directeur	28 527 \$	29 964 \$	31 451 \$
Honoraires d'adjoint-administratif subventionnés			
Honoraires d'adjoint-administratif	19 777 \$	20 766 \$	21 805 \$
Assurance responsabilité civile	2 400 \$	2 500 \$	2 500 \$
Assurance resp. admin. et dirigeants	3 360 \$	3 528 \$	3 704 \$
Production États financiers annuels	3 000 \$	3 200 \$	3 200 \$
Fournitures et papeteries de bureau	500 \$	500 \$	500 \$
Logiciel informatique	270 \$	300 \$	300 \$
Équipement informatique			2 000 \$
Honoraires professionnels Agimova (CDAQ)			
Honoraires professionnels Cain (CDAQ)			
Site Internet			
Relation Publique (communication)	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Taxes Licences et permis	200 \$	250 \$	250 \$
Frais pour transfert d'expertise (CDAQ)			
Frais Fond Commun CQCM			
Frais de formation			
Frais de vie associative	3 276 \$	3 440 \$	3 612 \$
Frais de repas	1 260 \$	1 323 \$	1 389 \$
Frais de déplacement	1 260 \$	1 323 \$	1 389 \$
Frais de représentation	1 260 \$	1 323 \$	1 389 \$
Conversion de part			
Intérêts et frais bancaires	284 \$	298 \$	313 \$
<b>Total utilisation des fonds</b>	<b>66 874 \$</b>	<b>70 204 \$</b>	<b>75 302 \$</b>
<b>Encaisse de fin (utilisation marge crédit)</b>	<b>29 011 \$</b>	<b>24 632 \$</b>	<b>19 923 \$</b>
<b>Émission de parts</b>			
Nutrinor (location de bureau)			
Cain Lamarre (services rendus)			

**Prévisions budgétaires**  
**Société en commandite Val-Éo**  
**Annexe 4**



**Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2008**

	Janv. 08	Fev. 08	Mars 08	Avr. 08	Mai 08	Jun 08	Juil. 08	Août 08	Sept. 08	Oct. 08	Nov. 08	Dec. 08
<b>encaisse de début (utilisation marge de crédit)</b>	67 149 \$	100 349 \$	65 279 \$	52 885 \$	52 865 \$	36 140 \$	36 120 \$	19 149 \$	19 129 \$	32 926 \$	100 858 \$	92 006 \$
<b>Provenance des fonds</b>												
Souscription des commanditaires initiaux	47 670 \$									67 952 \$		
Souscription commanditaires additionnels									25 000 \$			
<b>Total provenance des fonds</b>	<b>47 670 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>67 952 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Utilisation des Fonds</b>												
Frais de gestion du commandite(cost+5%)	14 450 \$	0 \$	12 124 \$	0 \$	13 705 \$	0 \$	16 950 \$	0 \$	11 184 \$	0 \$	8 802 \$	0 \$
Licences et Permis		50 \$	250 \$									
Entretien des mâts			4 000 \$		3 000 \$							
Conseils fiscaux et financier												
Frais de dépôt d'un projet		31 000 \$										30 000 \$
frais bancaires	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	50 \$	20 \$
<b>Total utilisation des fonds</b>	<b>14 470 \$</b>	<b>35 070 \$</b>	<b>12 394 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>16 725 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>16 970 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>11 204 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>8 852 \$</b>	<b>30 020 \$</b>
<b>Encaisse de fin (utilisation marge crédit)</b>	<b>67 149 \$</b>	<b>100 349 \$</b>	<b>65 279 \$</b>	<b>52 885 \$</b>	<b>52 865 \$</b>	<b>36 140 \$</b>	<b>36 120 \$</b>	<b>19 149 \$</b>	<b>19 129 \$</b>	<b>32 926 \$</b>	<b>100 858 \$</b>	<b>92 006 \$</b>
<b>Accumulation des pertes</b>	<b>-117 000 \$</b>	<b>-\$131 470,00</b>	<b>-\$166 540,00</b>	<b>-\$178 934,13</b>	<b>-\$178 954,13</b>	<b>-\$195 679,43</b>	<b>-\$195 699,43</b>	<b>-\$212 669,51</b>	<b>-\$212 689,51</b>	<b>-\$223 893,12</b>	<b>-\$223 913,12</b>	<b>-\$232 764,89</b>
												<b>-\$262 784,89</b>

**Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2009**

	Janv. 09	Fev. 09	Mars 09	Avr. 09	Mai 09	Juin 09	Juil. 09	Août 09	Sept. 09	Oct. 09	Nov. 09	Dec. 09	
<b>encaisse de début (utilisation marge de crédit)</b>	61 986 \$	53 346 \$	49 276 \$	40 100 \$	40 080 \$	24 607 \$	24 587 \$	14 162 \$	14 142 \$	5 575 \$	5 555 \$	61 704 \$	61 704 \$
<b>Provenance des fonds</b>													
Souscription des commanditaires initiaux													65 000 \$
Souscription commanditaires additionnels													
<b>Total provenance des fonds</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Utilisation des Fonds</b>													
Frais de gestion du commandite(cost+5%)	8 620 \$	0 \$	9 156 \$	0 \$	12 453 \$	0 \$	10 405 \$	0 \$	8 547 \$	0 \$	8 802 \$	0 \$	
Licences et Permis		50 \$			3 000 \$							250 \$	
Entretien des mâts			4 000 \$										
Conseils fiscaux et financier													
Frais de dépôt d'un projet													
frais bancaires	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	
<b>Total utilisation des fonds</b>	<b>8 640 \$</b>	<b>4 070 \$</b>	<b>9 176 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>15 473 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>10 425 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>8 567 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>8 852 \$</b>	<b>270 \$</b>	
<b>Encaisse de fin (utilisation marge crédit)</b>	<b>53 346 \$</b>	<b>49 276 \$</b>	<b>40 100 \$</b>	<b>40 080 \$</b>	<b>24 607 \$</b>	<b>24 587 \$</b>	<b>14 162 \$</b>	<b>14 142 \$</b>	<b>5 575 \$</b>	<b>5 555 \$</b>	<b>61 704 \$</b>	<b>61 434 \$</b>	
<b>Accumulation des pertes</b>	<b>-\$ 271 425,02</b>	<b>-\$ 275 495,02</b>	<b>-\$ 284 671,17</b>	<b>-\$ 284 691,17</b>	<b>-\$ 300 163,80</b>	<b>-\$ 300 183,80</b>	<b>-\$ 310 608,93</b>	<b>-\$ 310 628,93</b>	<b>-\$ 319 195,56</b>	<b>-\$ 319 215,56</b>	<b>-\$ 328 067,33</b>	<b>-\$ 328 337,33</b>	

ce montant n'est pas encore souscrit, nous devons trouver de nouveaux capitaux

	2010	2011	2012
<b>encaisse de début (utilisation marge de crédit)</b>	61 434 \$	46 123 \$	27 148 \$
<b>Provenance des fonds</b>			
Souscription des commanditaires initiaux	55 000 \$	55 000 \$	55 000 \$
Souscription commanditaires additionnels			
<b>Total provenance des fonds</b>	55 000 \$	55 000 \$	55 000 \$
<b>Utilisation des Fonds</b>			
Frais de gestion du commandite(cost+5%)	62 741 \$	66 825 \$	70 593 \$
Licences et Permis	300 \$	350 \$	350 \$
Entretien des mâts	3 000 \$	3 200 \$	3 200 \$
Conseils fiscaux et financier	4 000 \$	4 300 \$	4 300 \$
Frais de dépôt d'un projet			
frais bancaires	270 \$	300 \$	300 \$
<b>Total utilisation des fonds</b>	70 311 \$	73 975 \$	78 743 \$
<b>Encaisse de fin (utilisation marge crédit)</b>	46 123 \$	27 148 \$	3 405 \$
<b>Accumulation des pertes</b>	-\$ 398 648,05	-\$ 472 623,15	-\$ 551 366,32

ce montant n'est pas encore souscrit, nous devrons trouver de nouveaux capitaux

# Objectifs

## Objectifs

### Annexe 5





**Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo  
pour les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010**

**Notes :**

- 1 - Ces activités et objectifs sont élaborés avec le scénario selon lequel Val-Éo ne remporte pas de projet à l'appel d'offre de 2000MW. Si toutefois Val-Éo remportait un projet, cela demanderait une nouvelle planification beaucoup plus élaborée, tant au niveau des activités à réaliser que des besoins financiers.
- 2 - Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

<b>Objectifs poursuivis</b>	<b>Activités à réaliser</b>	<b>Échéancier approximatif de réalisation</b>
Poursuite des activités de caractérisation du potentiel éolien	Collecte des mesures des vents aux trois mâts de Val-Éo  Entretien des équipements de mesure des vents (resserrer les câbles et autres)	En continue durant toute la période. La collecte se fait normalement aux trois semaines.  Annuellement, normalement au printemps
Dépôt d'une soumission à l'appel d'offre communautaire de 250 MW annoncée par le gouvernement pour 2008	Négociation d'entente de partenariat et de financement	Le gouvernement et Hydro-Québec n'ont toujours pas annoncé l'appel d'offre. On parlait d'abord de juin 2008 comme date de lancement de l'appel d'offre, mais des rumeurs reportent cette date de plusieurs mois. Val-Éo a placé l'activité en décembre 2008 pour fin de planification budgétaire.
	Planification et communication avec les parties prenantes au plan local  Préparation du cahier de soumission	
Acceptabilité sociale, communication, promotion	Lancement et mise à jour d'un site web	Lancement prévu pour le printemps 2008, mise à jour en continue pour 2008-2009
	Production de matériel vidéo sur l'acceptabilité sociale des éoliennes et la vie à proximité d'un parc éolien	Lancement du vidéo printemps – été 2008



Val-Éo Coopérative de Solidarité  
425 Melançon, Saint-Bruno (Qc.), G0W-2L0  
Tel. : (418) 343-3636, # 2251  
Télec. : (418) 343-2158  
coopvaleo@yahoo.ca